

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-16/1

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Modification de
versement des
Indemnités Maire et
Adjoints

L'an deux mille dix-neuf, le 16 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES
Messieurs José MOYA, Pierre MICHEAU, Acacio DE CARVALHO RABACA
VALENTE, François RENAUD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Madame Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Philippe GAUTHIER,

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

OUI l'exposé de son Président,
Conformément à l'Article L.2113/23/1 du Code Général des Collectivités
Territoriales (Loi n° 2000/295 du 5 avril 2000 J.O. Du 6 avril 2000)

ADOpte le régime indemnitaire, à savoir :

MAIRE : 17% de l'Indice Brut 1027

ADJOINTS : 6,6% de l'Indice Brut 1027

DECIDE que ces indemnités seront versées à compter du 1er mai 2019
mensuellement.

Convocation du CM en
date du 9 avril 2019

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.



FLOURE, le 17 avril 2019

Le Maire,

Philippe PHALIP

